

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 23/10/2022

Durée totale et maximale de l'interruption : 7h16

Codes postaux concernés : 7904

Origine de l'interruption

Mini tornade sur Willaupuis occasionnant des chutes d'arbres sur le réseau.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

7h16

Justification de la durée de l'interruption

Mise en sécurité nécessitant d'isoler les tronçons de réseau dans lesquels des installations ont été endommagées. Réparation des installations pouvant l'être et rétablissement graduel des clients dont les immeubles avaient été épargnés par les vents tempétueux.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

La carte de l'IRM conjuguée aux différents rapports ainsi que les articles des médias démontrent que les événements étaient irrésistibles et imprévisibles.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 23 octobre 2022 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.